

Remise des diplômes d'assistant familial

Jeudi 11 juin 2009 – Hôtel du département

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

11 VI 09

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Hôtel du département, pour cette rencontre que j'ai souhaité organiser afin de vous féliciter, les uns et les autres, pour vos engagements respectifs et vos réussites, qui contribuent à l'amélioration du dispositif de protection de l'enfance piloté par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Je pense bien entendu en premier lieu à celles et ceux qui se sont vus attribuer le tout récent diplôme d'Etat aux fonctions d'assistant familial, soit parce qu'ils ont réussi les épreuves de certification (vous êtes 34 dans ce cas), soit parce qu'ils sont passés, avec succès, par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Cette étape me semble importante pour plusieurs raisons.

En terme d'accomplissement personnel d'abord, parce que c'est toujours une grande satisfaction de voir son travail et ses efforts récompensés. Mais au-delà, il me semble que ce diplôme contribue aussi grandement à la reconnaissance de l'activité toute particulière que vous exercez. Jusqu'alors elle n'était pas toujours reconnue comme une profession à part entière. Ce diplôme, ainsi que la formation qui y est associée, attestent aujourd'hui de la nécessité d'acquérir et de disposer de compétences, de savoir-faire, pour mener à bien les missions qui vous incombent au titre de votre fonction d'assistant familial. Afin de poursuivre ce mouvement de valorisation de votre métier, la direction de l'enfance et de la famille a souhaité vous associer à l'élaboration du prochain schéma de protection de l'enfance et du futur projet de service de l'aide sociale à l'enfance. J'ai la conviction que vos contributions tendront à améliorer d'autant plus les conditions d'exercice de vos fonctions.

Ce diplôme, c'est ensuite pour le Conseil général, la garantie de pouvoir s'appuyer sur des professionnels formés, à même d'offrir aux enfants et aux adolescents qui leur sont confiés, les meilleures conditions d'accueil possibles, de nature à favoriser leur épanouissement et leur équilibre. C'est en ce sens que les efforts que vous avez consentis pour parvenir à l'obtention de vos diplômes participent à mes yeux à l'amélioration du dispositif de protection de l'enfance que nous mettons en oeuvre.

A ce jour, sur un effectif total de 624 assistants familiaux exerçant sur le territoire, 112 possèdent le diplôme d'Etat, soit près de 18%. Je souhaite naturellement que ce mouvement prenne davantage d'ampleur mais il s'agit déjà là de très bons résultats.

J'en viens pour terminer à celles et ceux qui ont favorisé ces réussites. Je veux ici souligner la qualité du centre de formation et du travail mené par les équipes qui le composent. J'adresse à ce titre mes sincères remerciements à l'ensemble des personnels, ainsi qu'aux référents professionnels qui ont su encadrer et accompagner les assistants familiaux tout au long de leur parcours de formation et sans lesquels les résultats obtenus n'auraient sans doute pas été aussi bons.

Je souhaite donc à tous, diplômés et formateurs, une bonne continuation et renouvelle à chacun mes félicitations.